

PLUS BELLE MA VILLE

PLAN D'ACTION 2022 - PROPRETE, AMENAGEMENT, VÉGÉTALISATION





SOMMAIRE

ÉDITO	5
INTRODUCTION	7
AXE 1 : MOBILISER LES MOYENS NÉCESSAIRES	11
Action 1 : Recrutement d'un pilote de proximité	12
Action 2 : Réflexion sur le renouvellement du matériel d'entretien	14
Action 3 : Formation intra des agents	16
AXE 2 : OPTIMISER LES SERVICES DE LA VILLE	19
Action 4 : Réorganisation des tournées de nettoyage	20
Action 5 : Révision du plan de gestion des espaces verts	22
Action 6 : Refonte de la sectorisation de l'entretien des espaces verts	24
AXE 3 : SENSIBILISER ET SOUTENIR LES ACTIONS CITOYENNES	27
Action 7 : Plan de communication	28
Action 8 : Valorisation des initiatives citoyennes	30
Action 9 : Actions de sensibilisation auprès de tous les publics	32
AXE 4 : AFFIRMER UNE POLITIQUE DE RÉPRESSION NÉCESSAIRE	35
Action 10 : Renforcement de la politique répressive	36
Action 11 : Opération de répression « coup de poing »	38
AXE 5 : SE RÉAPPROPRIER LE DOMAINE PUBLIC	41
Action 12 : Régulation de l'occupation du domaine public	42
Action 13 : Opération coup de propre	44
Action 14 : Prise en compte des problématiques d'entretien dans tous les aménagements urbains	46



ÉDITO

Notre Municipalité poursuit ses actions pour améliorer encore l'attractivité et le cadre de vie à Lunéville.

Pour ce faire, nous allons continuer à aménager et à végétaliser de nouveaux espaces publics, véritables lieux de convivialité. Ces nouveaux espaces de vie répondent aux attentes des habitants et des visiteurs d'une ville plus sereine et plus agréable à vivre.

Dans cette perspective, la Municipalité va prolonger son action en proposant un « Plan d'actions 2022 - Plus Belle Ma Ville ».

Ce nouvel outil a vocation à renforcer la coopération entre la collectivité et les habitants. L'amélioration de notre cadre de vie est l'affaire de tous. L'implication des Lunévillois est primordiale. C'est tous ensemble que nous pourrons aller plus loin.

Concrètement, la ville soutiendra les administrés dans leurs démarches durables et écoresponsables. Nous veillerons à promouvoir les actions de pédagogie et de sensibilisation grâce à une action de communication à destination du plus grand nombre.

Il faut encore préciser que la Municipalité garante de l'ordre public, poursuivra ses actions de lutte contre les incivilités. Dans ce cadre, elle sera amenée à recourir à la force publique afin de verbaliser. Il est inconcevable que quelques personnes indélicates entament les actions menées pour embellir notre ville.

Ce plan d'actions sera aussi un instrument de coordination de l'ensemble des agents de la ville afin de proposer à nos administrés des services de qualité. A cet effet, un travail de réorganisation est engagé ainsi qu'une réflexion pour optimiser et renouveler le matériel des agents pour faciliter les bonnes pratiques, réductrices de pénibilité.

En résumé, ce plan va nous permettre de mieux nous coordonner et de mieux coopérer pour poursuivre tous ensemble, avec efficacité, le travail d'embellissement de notre ville.

Catherine Paillard
Maire de Lunéville



INTRODUCTION

En 2022, la municipalité de Lunéville s'engage, dans le cadre de l'amélioration constante de son cadre de vie, dans un plan d'actions – **'Plus belle ma ville'** – où propreté, aménagement public et végétalisation seront au cœur de ses préoccupations et de ses interventions. L'objectif est de renforcer à la fois l'attractivité de la ville et la qualité de vie de ses habitants.

La Ville mobilisera les 18 agents de son service des Parcs et Jardins pour poursuivre avec efficacité son travail d'embellissement et de végétalisation touchant de nombreux quartiers de la Ville. La sectorisation de l'entretien des espaces verts et des espaces nouvellement végétalisés passera de 3 à 4. Chacun des secteurs aura une équipe dédiée pour l'entretenir.

Au cours de ces 5 dernières années, près de 2,5 ha de surfaces végétales aménagées supplémentaires ont vu le jour, avec notamment la transformation de la Place Vitor Hugo, de la place des Carmes, ou du Jardin Antoine et Simone Veil.

Au total, le service des Parcs et Jardins doit entretenir 30,5 hectares d'espaces verts (hors Bosquets, les jardins du Château appartenant au Département, et en tenant compte des équipements sportifs comme par exemple les terrains du stade Fenal). Dans ce cadre, et avec l'arrêt total de l'utilisation des produits phytosanitaires, nous poursuivons le renouvellement du matériel.

En 2022, la Ville remettra en jeu sa 4^e fleur obtenue en 2019. Les services de la Ville seront pleinement mobilisés dans la réalisation de cet objectif, avec l'ensemble des services municipaux. Ce label n'est pas seulement une reconnaissance du fleurissement, puisque ce dernier ne représente que 30% des critères d'évaluation. Il englobe les efforts fait en termes de développement durable, d'aménagement urbain, de propreté ou encore la communication et les animations autour de ces différents sujets. L'objectif est d'assurer un cadre de vie de qualité aux habitants.

La Ville compte 60 km de voirie et 100 km de trottoirs pour lesquels elle mobilise les 13 agents du service Aménagement Urbain et Voirie chargés des tournées de nettoyage manuel et mécanique. Ces tournées sont organisées tout au long de la semaine, il conviendra de les réorganiser en raison notamment de la transformation de certains quartiers, des nouvelles règles en matière de désherbage et pour couvrir l'ensemble des rues de la Ville. Aucune voie, aucun rond-point, aucune impasse ne doit rester sans entretien. Des agents en insertion viennent compléter le dispositif.

La mise en oeuvre du plan propreté en 2022 sera un véritable projet transversal pour les services municipaux. Chacun aura son rôle à jouer et la cohésion de tous sera la clé pour mener à bien les 14 actions du programme 'Plus belle ma ville'.



EN QUELQUES CHIFFRES...

Le territoire de Lunéville
s'étend sur

16,3
km²

30,5
hectares

de surface d'espaces verts entretenus



60 km

de voirie

et

100 km

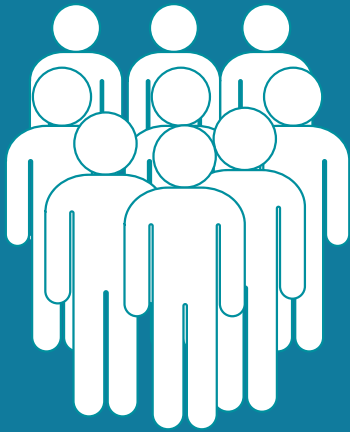
de trottoirs

entretenus chaque année



23

points de fleurissement



44

agents mobilisés sur le terrain

dont

1 référent propreté

21 des Parcs et Jardins (dont 3 apprentis)

13 de la Voirie et de l'aménagement urbain

2 du Domaine public

7 de la Police Municipale

et le soutien d'agents en insertion

env. **250**
corbeilles publiques

16
canisettes
et 17 distributeurs de sacs à
déjections canines



814

autorisations de voirie délivrées
et **21 entreprises** alertées pour de la
pose de publicités non réglementaires
en 2021



env. **500**
tonnes de déchets

ramassées chaque année par les services
municipaux (déjections canines, détritrus...)
250 tonnes avec la balayeuse mécanique
et **20 tonnes par mois manuellement**
par les balayeurs



154

contraventions
délivrées par la Police Municipale
au dernier trimestre 2021
pour dépôts sauvages d'ordures ménagères



Axe 1

**MOBILISER
LES MOYENS
NÉCESSAIRES**



ACTION 1 : RECRUTEMENT D'UN PILOTE DE PROXIMITÉ

CONTEXTE

L'entretien du domaine public doit être envisagé dans sa globalité (propreté, espaces verts, mobilier urbain, voirie...).

Dans ce but, une parfaite coordination des services de la ville engagés sur le terrain est nécessaire (police municipale, services techniques ...).

Les demandes d'intervention doivent aussi faire l'objet d'un traitement complet (collecte -> transmission -> traitement -> réponse).

DÉFINITION DE L'ACTION

Recrutement et encadrement d'un agent dédié à la surveillance du domaine public et au traitement des demandes d'intervention

OBJECTIFS

- ◆ Identification d'un référent unique « qualité de l'espace public »
- ◆ Coordination des services municipaux
- ◆ Instauration d'une procédure unique de traitement de la demande
- ◆ Assurer un encadrement de proximité des équipes de propreté



**RESPONSABLE
DE L'ACTION**

Pôle : **Cadre de Vie**
Service: **Voirie - Aménagement
urbain**

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Définition de la fiche de poste
- ◆ Procédure de recrutement
- ◆ Intégration et mise à jour de l'organigramme
- ◆ Mise à jour de la procédure de traitement de la demande

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de signalements et d'actions correctives recensées par le pilote de proximité

ÉTAT
D'AVANCEMENT



Recrutement effectif au 01/01/2022



ACTION 2 : RÉFLEXION SUR LE RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL D'ENTRETIEN

CONTEXTE

L'augmentation des surfaces végétalisées et l'application du « Zéro Phyto » conduisent la ville à procéder à une évaluation du parc de matériel existant pour en optimiser l'utilisation. En parallèle, un plan d'acquisition de nouveaux engins et accessoires performants sera mis en place afin de réduire la pénibilité.

DÉFINITION DE L'ACTION

Prévoir un plan de renouvellement et de modernisation du matériel d'entretien mis à disposition des agents pour mettre en phase le matériel utilisé avec les tâches à réaliser

OBJECTIFS

- ◆ Optimiser l'utilisation des matériels déjà disponibles au sein des services
- ◆ Évaluer les besoins
- ◆ Acquérir de nouveaux matériels ou accessoires



RESPONSABLE
DE L'ACTION

Pôle : **Cadre de Vie**
Services : **Voirie - Aménagement
urbain**
Parcs et Jardins

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Etablir le bilan de l'existant
- ◆ Etudier la pertinence des matériels utilisés en fonction des prestations souhaitées
- ◆ Etudier les pistes d'amélioration
- ◆ Valider les renouvellements, adaptations et/ou investissements
- ◆ Former les agents
- ◆ Application terrain

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

- Enveloppe budgétaire dédiée
- Acquisition effective des matériels
- Amélioration de la qualité des entretiens en ville

ÉTAT D'AVANCEMENT



Une première enveloppe de 45K€ a été inscrite au BP 2022



ACTION 3 : FORMATION INTRA DES AGENTS

CONTEXTE

La végétalisation de la ville évolue. Cette évolution introduit de nouveaux modes de végétalisation (pieds d'arbres, pieds de murs, zones de prairies...). Elle impose également de nouvelles techniques d'entretien des espaces végétalisés (abandon des produits phyto sanitaires, fauchage tardif...). Pour répondre à cette évolution, les agents doivent être formés.

DÉFINITION DE L'ACTION

Prodiguer en interne (voirie, cimetières,...) des formations courtes en lien avec la végétalisation et le « zéro phyto »

OBJECTIFS

- ◆ Être en mesure de différencier des plantations ornementales (exemple : en pieds d'arbres, ou de mur)
- ◆ Être en mesure de reconnaître une végétation spontanée à conserver
- ◆ Savoir utiliser de manière optimale le matériel disponible



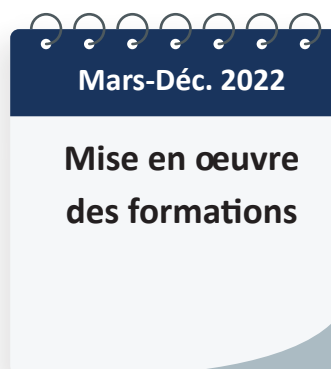
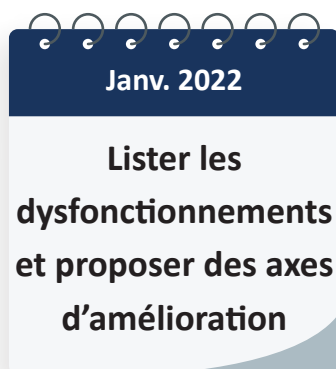
**RESPONSABLE
DE L'ACTION**

Pôle : **Cadre de Vie**
Service : **Parcs et Jardins**

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Identifier les dysfonctionnements et les axes d'amélioration
- ◆ Etablir un plan de formation interne
- ◆ Réaliser ces formations

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes suivant les formations au fil de la saison
Amélioration de la qualité de l'entretien de la ville

ÉTAT
D'AVANCEMENT





Axe 2

OPTIMISER LES SERVICES DE LA VILLE



ACTION 4 : RÉORGANISATION DES TOURNÉES DE NETTOIEMENT

CONTEXTE

La multiplication des espaces publics végétalisés, les nouvelles prescriptions environnementales en matière de désherbage amènent la ville à revoir son plan de tournées de nettoyage et à l'améliorer.

DÉFINITION DE L'ACTION | Réorganisation des tournées afin de couvrir l'ensemble des rues de la ville

OBJECTIFS

- ◆ Amélioration du nettoyage avec un objectif d'exhaustivité des espaces entretenus
- ◆ Désherbage contrôlé avec un balayage régulier
- ◆ Réduction du temps passé par les agents chargés du désherbage



**RESPONSABLE
DE L'ACTION**

Pôle : **Cadre de Vie**
Service : **Voirie et Aménagement
urbain**

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Etude des tournées actuelles
- ◆ Définition des fréquences nécessaires en fonction des espaces
- ◆ Formalisation du nouveau plan des tournées
- ◆ Communication aux agents
- ◆ Contrôle de la mise en œuvre et identification d'éventuelles corrections nécessaires

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Traitement exhaustif des espaces publics

ÉTAT
D'AVANCEMENT



Mise en œuvre des nouvelles tournées



ACTION 5 : RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES ESPACES VERTS

CONTEXTE

Avec l'appui de la FREDON LORRAINE qui a élaboré, il y plusieurs années, un plan de gestion différencié, la ville poursuit la continuation de ce plan et entend le valoriser. Celui-ci est un élément majeur dans l'évaluation du label 4 fleurs.

DÉFINITION DE L'ACTION

La gestion différenciée est « l'intégration de l'ensemble de la complexité d'un territoire dans la gestion des espaces verts » ; complexité écologique, culturelle, technique, économique et sociale.

OBJECTIFS

- ◆ Après quelques années un bilan intermédiaire est nécessaire pour continuer à travailler sur le plan de gestion différenciée.



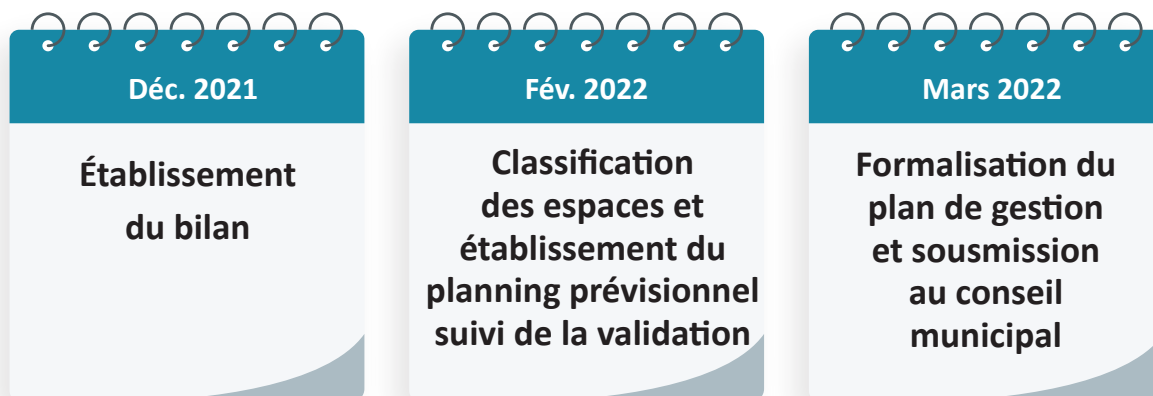
RESPONSABLE
DE L'ACTION

Pôle : Cadre de Vie
Service : Parcs et Jardins

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Faire le bilan de l'existant
- ◆ Valider la classification des espaces
- ◆ Etablir un planning prévisionnel des prestations annuelles et fréquences
- ◆ Valider le planning prévisionnel
- ◆ Formaliser le plan de gestion différenciée de manière synthétique
- ◆ Le faire approuver

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Etablissement des documents
Validations

ÉTAT
D'AVANCEMENT



Plan de sectorisation actuel établi par secteur
Réflexions sur refonte des secteurs, cf fiche n° 5



ACTION 6 : REFONTE DE LA SECTORISATION DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONTEXTE

L'augmentation des surfaces végétales aménagées (environ 2,5 hectares en 5 ans) et le passage au zéro phyto amène la ville à repenser l'organisation du service des parcs et des jardins. Dans ce sens, le service sera densifié et un nouveau secteur dédié à l'entretien des espaces sera créé.

DÉFINITION DE L'ACTION

Refondre l'actuelle sectorisation de l'entretien des espaces verts en 4 secteurs au lieu de 3

OBJECTIFS

- ◆ Tendre vers une meilleure répartition de la charge de travail de chaque équipe pour adapter l'organisation à l'augmentation des surfaces végétalisées
- ◆ Recruter un agent



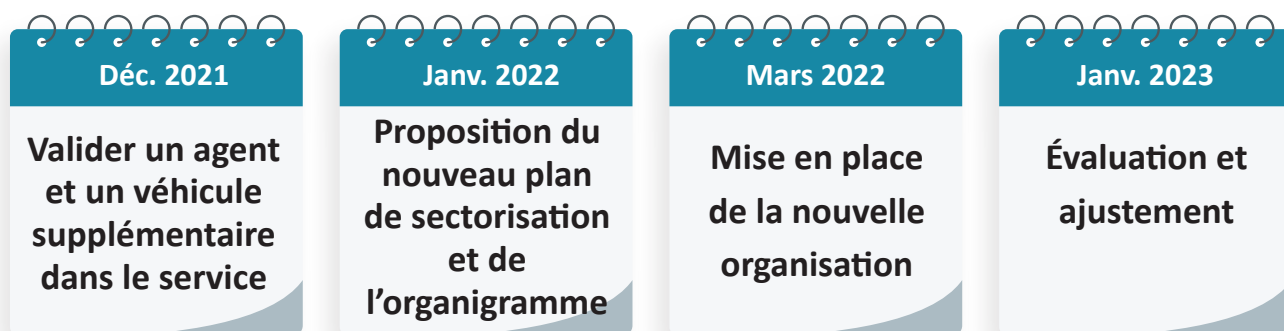
RESPONSABLE
DE L'ACTION

Pôle : Cadre de Vie
Service : Parcs et Jardins

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Acter la mise en place d'un agent supplémentaire au sein du service PJAP
- ◆ Attribuer un véhicule supplémentaire (avec benne voiture ou camion)
- ◆ Proposer une nouvelle répartition de la ville
- ◆ Attribuer une équipe à chaque secteur, refonte de l'organigramme actuel
- ◆ Évaluer le dispositif au bout d'un an pour, le cas échéant, apporter les corrections nécessaires

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de secteurs

ÉTAT
D'AVANCEMENT



Nouveau plan de sectorisation en cours

Estimation des surfaces par secteur établi



Axe 3

**SENSIBILISER
ET SOUTENIR
LES ACTIONS
CITOYENNES**

DEPUIS QUE
MON MAITRE EST PROPRE
J'AI UN SUCCÈS FOU
AVEC LES FILLES
et lui aussi !



ACTION 7 : PLAN DE COMMUNICATION

CONTEXTE

La propreté de la ville fait partie de nos préoccupations majeures. La municipalité met tout en œuvre pour assurer cette mission. La gestion des ordures ménagères, quant à elle, est une compétence communautaire.

La communication autour du plan propreté doit donc répondre à deux objectifs :

- Faire savoir aux administrés toutes les actions réalisées pour garantir aux habitants et visiteurs de Lunéville un cadre de vie de qualité
- Sensibiliser chacun aux comportements citoyens et aux gestes civiques

**DÉFINITION
DE L'ACTION** | Mise en œuvre d'une campagne annuelle de
communication sur la propreté

OBJECTIFS

- ◆ Définir un plan de communication pour l'année 2022
- ◆ Mettre en œuvre ce plan de communication



**RESPONSABLE
DE L'ACTION**

Pôle : **Direction générale**
Service : **Communication**

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Définition d'un plan de communication
- ◆ Réalisation des supports de communication
- ◆ Mise en œuvre du plan (affichage, publication, diffusion...)

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de campagnes d'affichage, nombre de publications

ÉTAT D'AVANCEMENT



Une campagne de communication propreté était déjà en réflexion, la définition du plan de communication est donc en cours

1 KM À PIED... POUR SAUVER LA PLANÈTE

ACTION 8 : VALORISATION DES INITIATIVES CITOYENNES

CONTEXTE

Tous ceux qui vivent, travaillent, ou visitent Lunéville ont un rôle à jouer dans la propreté de la ville, et doivent adopter les « bons gestes » pour préserver le cadre de vie des Lunévillois.

Il est donc important de sensibiliser tous les publics aux bonnes pratiques en matière de propreté : les enfants qui seront les usagers de demain, les commerçants et les habitants qui produisent quotidiennement divers déchets, etc.

**DÉFINITION
DE L'ACTION** | Relayer et valoriser les actions de sensibilisation
et concertation autour de la propreté

OBJECTIFS

- ◆ Être informé de toutes les actions menées
- ◆ Relayer les initiatives citoyennes pour valoriser et encourager un maximum de personnes
- ◆ Promouvoir les actions menées



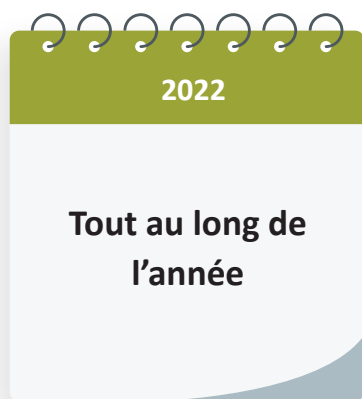
RESPONSABLE
DE L'ACTION

Pôle : Direction générale
Service : Communication

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Rester en veille pour être informé des actions menées par des associations, services municipaux, citoyens, etc
- ◆ Relayer et valoriser ces actions

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions relayées et valorisées

ÉTAT D'AVANCEMENT



Les actions connues de la Ville font systématiquement l'objet d'une communication. Il convient néanmoins de faire une veille active sur le sujet.



ACTION 9 : ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS

CONTEXTE

Pour une ville belle et propre, chacun doit se mobiliser et s'investir. C'est dans cette optique que de nombreuses actions de sensibilisation sont réalisées par l'ensemble des services de la Ville, auprès de tous les publics.

DÉFINITION DE L'ACTION

Proposer des actions de sensibilisation à tous les publics, via le service jeunesse, le service Politique de la ville et le service Parcs et Jardins

OBJECTIFS

- ◆ Sensibiliser les usagers au cadre de vie et rappeler les obligations en matière d'entretien des trottoirs (nettoisement, déneigement)
- ◆ Se rapprocher de la population
- ◆ Mener des actions concrètes de réalisation avec la participation des usagers
- ◆ Partager les techniques et autres conseils avec les habitants



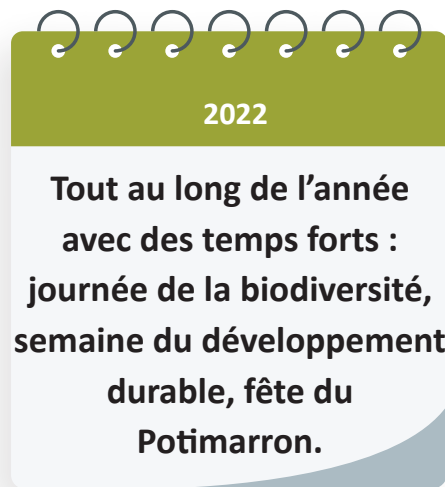
RESPONSABLE
DE L'ACTION

Pôle : **Cadre de vie**
Responsable : **Parcs et Jardins**
Equipe projet : **Politique de la ville
Jeunesse**

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Définir un agenda annuel recensant les principales actions
- ◆ Coordonner certaines actions sur des temps forts
- ◆ Appuyer les différentes actions et animations par le service Communication
- ◆ Solliciter les usagers dans les projets d'actions participatives

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Evolution de la participation des usagers lors des animations et manifestations

Nombre d'heures réalisées lors des actions menées par le service jeunesse et politique de la ville

ÉTAT
D'AVANCEMENT



Programme d'actions en cours

POLICE
MUNICIPALE



Axe 4

**AFFIRMER UNE
POLITIQUE DE
RÉPRESSION
NÉCESSAIRE**



ACTION 10 : RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE RÉPRESSIVE

CONTEXTE

La Police Municipale a pour mission de veiller au bon respect des arrêtés de police pris par Madame le Maire en matière de salubrité publique et de prendre les mesures qui s'imposent en cas d'infraction. On constate qu'une fraction d'usagers indécents ne respecte pas la réglementation en matière de collectes des déchets, de déjection canine ou de nettoyage des trottoirs.

DÉFINITION DE L'ACTION

Parallèlement aux actions à portée pédagogique, renforcement de la politique répressive de lutte contre les incivilités.

OBJECTIFS

- ◆ Rédiger des écrits judiciaires lors de constats d'infractions et dresser des amendes forfaitaires à chaque fois que cela est possible.
- ◆ Facturations des coûts supportés par la collectivité dans le cadre d'intervention des employés municipaux (ramassage des déchets, désherbage et déneigement).



**RESPONSABLE
DE L'ACTION**

Pôle : **Direction générale**
Service : **Police municipale**

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Surveillance de la voie publique par patrouille pédestre, par patrouille portée et par la vidéoprotection.
- ◆ Rédaction des procédures judiciaires et amendes forfaitaires
- ◆ Etudier la possibilité de faire prendre en Conseil Municipal une délibération concernant une facturation des différents coûts engendrés par l'intervention des agents de la collectivité en cas d'insalubrité publique due à une infraction.

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de mentions dans les main-courantes
- Nombre de rapports de constatations
- Nombre de contraventions

**ÉTAT
D'AVANCEMENT**



Actions en cours sur les dépôts sauvages



ACTION 11 : OPÉRATION DE RÉPRESSION « COUP DE POING »

CONTEXTE

Pour renforcer l'arsenal répressif, des opérations « coup de poing » sur une thématique particulière (déjections, ordures ménagères,...) sur une période courte et dans un périmètre restreint seront mises en place. Le choix des modalités d'intervention prendra en compte la réalité du terrain.

**DÉFINITION
DE L'ACTION** | Mise en œuvre d'opérations de répression
« coup de poing »

OBJECTIFS

- ◆ Faire reculer l'incivilité et le sentiment d'impunité
- ◆ Prendre les auteurs en flagrant délit.



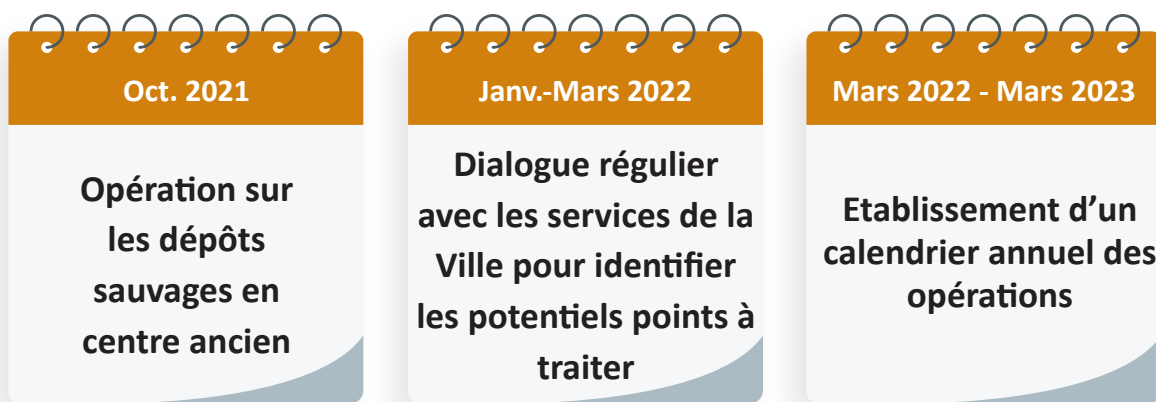
**RESPONSABLE
DE L'ACTION**

Pôle : Direction générale
Service : Police municipale

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Mettre en place des actions ciblées afin de lutter contre la prolifération des déjections canines et lutter contre les abandons de déchets sur la voie publique.
- ◆ Mettre en place des patrouilles régulières notamment dans le centre et la vieille ville en y associant les agents de surveillance de la voie publique (ASVP).
- ◆ Utiliser le réseau de caméras vidéoprotection.

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de mentions dans les main-courantes
- Nombre de rapports de constatations
- Nombre de contraventions

ÉTAT D'AVANCEMENT



Opérations ciblées en matière de dépôts sauvages notamment en vieille ville déjà en cours de réalisation.

Partenariat avec le service voirie soit en surveillance particulière des agents de police judiciaire adjoints (APJA).



Axe 5

SE RÉAPPROPRIER LE DOMAINE PUBLIC



ACTION 12 : RÉGULATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

CONTEXTE

Afin de favoriser la coexistence de chacun dans l'espace public, d'améliorer le cadre de vie, de maintenir la labellisation « 4ème Fleur » et « Ville d'Art et d'Histoire », dans le respect du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR), la commune de Lunéville attribue sur demande et après études, des autorisations d'occupation du domaine public de diverses natures, que ce soit aux usagers ou aux professionnels (entreprises, sociétés, commerces...).

DÉFINITION DE L'ACTION

Mise en application du cadre réglementaire des occupations du domaine public temporaires ou permanents

OBJECTIFS

- ◆ Maintenir une bonne coordination avec les différents services concernés de près ou de loin avec l'occupation du domaine public
- ◆ Veiller au suivi et à l'enregistrement des demandes d'occupation du domaine public, à la rédaction des arrêtés et au versement des droits de voirie par les occupants du domaine public.
- ◆ Contrôler et réguler la publicité et l'affichage sauvage sur la Commune



**RESPONSABLE
DE L'ACTION**

Pôle : **Cadre de vie**
Service : **Domaine Public**

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Mise en application des tarifs municipaux des droits de voirie.
- ◆ Suivi des demandes d'arrêtés, de terrasses et publicités
- ◆ Transmission des arrêtés et du devis prévisionnel correspondant, puis rédaction des mémoires pour facturation des droits de voirie à chaque fin de travaux.
- ◆ Suivi de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)
- ◆ Conseils aux commerçants pour la pose d'enseigne
- ◆ Rédaction d'un nouveau règlement des terrasses, chevalets et étalages

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Recettes émanant des redevances de droit de voirie.

Limitation des durées de travaux d'usagers ou entreprises sur la Commune.

Demande systématique d'occupation du domaine public par les usagers et les entreprises, notamment grâce aux sensibilisations du service domaine public et de la Police Municipale auprès du public.

ÉTAT
D'AVANCEMENT



En cours depuis la création du service en juillet



ACTION 13 : OPÉRATION « COUP DE PROPRE »

CONTEXTE

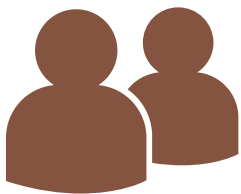
L'aménagement des espaces est une priorité pour rendre la ville plus attractive et plus agréable. Des opérations « coup de propre » seront réalisées en mobilisant les agents pour faire l'ensemble des travaux d'entretien d'une rue en une seule intervention.

DÉFINITION DE L'ACTION

Réaliser tous les travaux de remise en état d'une rue (réparations voirie, peinture, signalisation, et nettoyage)

OBJECTIFS

- ◆ Mobiliser une rue dans un délais court pour réaliser tous les travaux d'entretien nécessaires.
- ◆ Eviter plusieurs interventions pénalisantes pour les riverains.



RESPONSABLE
DE L'ACTION

Pôle : Cadre de vie
Service : Voirie et aménagement
urbain

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Choix de la rue
- ◆ Concertation avec les riverains / réalisation des arrêtés
- ◆ Planification des travaux et des équipes.
- ◆ Réalisation

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Nombres d'opérations réalisées

ÉTAT
D'AVANCEMENT



Réflexion en cours

ACTION 14 : PRISE EN COMPTE DES PROBLÉMATIQUES D'ENTRETIEN DANS TOUS LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

CONTEXTE

L'aménagement des espaces est une priorité, pour toujours rendre la ville plus attractive et plus agréable.

Les techniques d'entretien et de nettoyage seront pris en compte pour garantir la pérennité de la qualité des travaux réalisés.

DÉFINITION DE L'ACTION

Intégration des problématiques d'exploitation des espaces dans les projets d'aménagement

OBJECTIFS

- ◆ Garantir la pérennité des investissements de la ville.
- ◆ Rendre facile et rapide les tâches d'entretien.
- ◆ Assurer un entretien du patrimoine et des espaces.



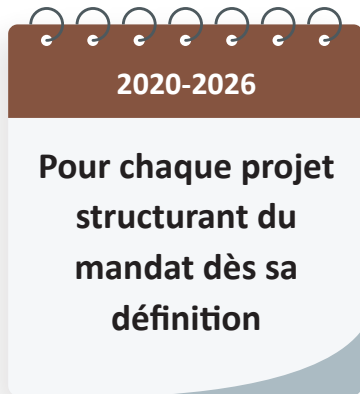
RESPONSABLE
DE L'ACTION

Pôle : **Cadre de vie**
Services : **Voirie et aménagement urbain**

DÉMARCHE / MÉTHODOLOGIE

- ◆ Définition des projets
- ◆ Concertation avec les utilisateurs
- ◆ Recherche de solutions durables en phase avec les exigences de l'espace

CALENDRIER DE RÉALISATION



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'opérations d'investissement ayant fait l'objet d'une réflexion en amont sur l'entretien de l'espace

ÉTAT
D'AVANCEMENT



En cours

Réalisé en 2021 : joints polymères de la place des Carmes



Ville de
LUNÉVILLE



Cabinet du maire
03 83 76 23 17
cabinet-maire@mairie-luneville.fr

Direction Générale
03 83 76 23 43
secretariat-general@mairie-luneville.fr